

# **Conditions générales d'achat et de vente de Paradox**

## **1. COMMANDES**

a) Aucune commande entre Systèmes de Sécurité Paradox Ltée (ci-après dénommée "Paradox") et toute personne ou entité souhaitant acheter un produit ou un service de Paradox (ci-après dénommé "Acheteur") ne liera Paradox sauf si et jusqu'à ce que ce soit accepté par écrit par Paradox.

b) L'Acheteur qui envoie une commande à Paradox est présumé avoir renoncé aux conditions générales d'achat de l'acheteur et à toute condition spéciale ou condition préimprimée qui n'a pas été expressément acceptée par écrit par Paradox, y compris toute stipulation ayant les mêmes effets que la présente sous-section. Toute acceptation de la commande de l'Acheteur par Paradox se fait sur l'hypothèse qu'une telle renonciation a été donnée par l'Acheteur. Une telle renonciation sera irrévocablement présumée avoir été donnée par l'Acheteur si ce dernier n'informe pas Paradox par écrit de son refus de renoncer à ses conditions générales d'achat dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception de l'acceptation de Paradox et en tout état de cause avant que Paradox ne commence à exécuter la commande de l'Acheteur.

c) Paradox fera tout en son pouvoir pour respecter toute date de livraison spécifiée, cependant, Paradox ne sera en aucun cas responsable d'aucune indemnité, pénalité, dommage, diminution de prix et aucune facture ne pourra être modifiée, révisée ou annulée par l'Acheteur en raison d'un retard de livraison.

d) L'Acheteur ne peut pas annuler ou reporter une commande sans l'approbation écrite, au préalable, par Paradox.

e) Pour les produits standard, Paradox a le droit d'apporter des modifications techniques ainsi que des modifications aux pièces et matériaux à condition que ces modifications n'affectent pas la forme, l'ajustement ou la fonction du produit. Pour les produits personnalisés, à moins que l'Acheteur n'informe Paradox de son refus avant le début des travaux de Paradox, l'Acheteur est présumé avoir accepté les spécifications des modifications communiquées dans les discussions précédentes ou les transmissions écrites.

f) Pour les commandes en grande quantité, Paradox peut livrer jusqu'à un maximum de 5% de moins ou plus que la quantité indiquée sur la commande.

## **2. PRIX**

a) Les prix indiqués n'incluent pas les frais de manutention, d'assurance, de transport et de stockage de tout produit. Les taxes, prélèvements ou droits applicables (y compris les taxes de vente et d'utilisation, les droits de douane, les licences et les frais, le cas échéant et quelle que soit la désignation) résultant de la vente et de la livraison des produits vendus, seront à la charge de l'Acheteur sur demande.

b) Si un prix a été déterminé sur la base de spécifications ou d'autres données fournies ou acceptées par l'Acheteur, ce prix peut être modifié par Paradox dans le cas où ces spécifications ou données seraient ultérieurement modifiées, corrigées ou complétées par l'Acheteur.

c) Tous les prix des produits à livrer au Canada sont en dollars canadiens, tous les prix des produits à livrer ailleurs sont en dollars américains.

d) Sauf indication ou accord contraire, les conditions de paiement sont un paiement immédiat à compter de la date de facturation. Tout solde impayé portera à intérêt de 1,5% par mois (18% par an) ou tel que révisé par Paradox de temps à autre et cet intérêt portera lui-même intérêt au même taux.

e) Dans le cas où il deviendrait nécessaire d'intenter une action en justice pour recouvrer les montants indiqués sur toute facture ou bon de commande, Paradox aura le droit de percevoir des honoraires d'avocat et des frais de justice raisonnables.

f) L'Acheteur sera présumé avoir accepté une facture de Paradox et n'aura pas le droit de la contester à moins qu'il ne l'ait fait par écrit, dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Les réclamations pour pénurie doivent être faites dans les dix (10) jours après l'arrivée.

## **3. TITRE ET LIVRAISON** – Tous les envois sont EX WORKS Paradox.

a) Paradox demeure l'unique propriétaire des produits vendus jusqu'à réception du paiement intégral de tout montant dû par l'Acheteur en vertu du présent document et de toute facture ou accord connexe. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, le risque de perte est transféré à l'Acheteur lors de la livraison au transporteur chez Paradox.

b) Sauf dans le cas de garantie (telle que décrite dans la garantie standard de Paradox), en cas de perte, dommage, destruction ou vol de tout produit ou partie de produits vendus survenant après l'expédition de l'entrepôt de Paradox, Paradox n'aura pas l'obligation de remplacer ou de réparer tout produit ou pièce perdu, endommagé, détruit ou volé.

c) Paradox n'assume aucune responsabilité pour les retards de livraison dus à un cas de force majeure ou à d'autres raisons indépendantes de la volonté directe de Paradox, y compris, sans s'y limiter, les retards dans l'approvisionnement, les problèmes de travail affectant Paradox, ses fournisseurs ou sous-traitants.

d) La signature du transporteur ou de l'employé/agent de l'Acheteur sur les documents d'expédition de Paradox sera acceptée comme preuve de livraison par Paradox.

## **4. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ**

a) PARADOX GARANTIT LES PRODUITS QU'IL VEND CONFORMÉMENT À SES DISPOSITIONS DE GARANTIE STANDARD FOURNIES À L'ACHETEUR. L'ACHETEUR RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE AVOIR LU ET COMPRIS LA GARANTIE ASSOCIÉE AUX PRODUITS ACHETÉS À PARADOX. CETTE GARANTIE REMPLACE ET ANNULE TOUTE AUTRE REPRÉSENTATION CONTRACTUELLE, LÉGALE, OU AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRIMÉE OU IMPLICITE ET QU'ELLE SOIT PAR STATUT, PERSONNALISÉE, PAR UTILISATION DU COMMERCE, PAR COURS D'OPÉRATION OU AUTREMENT, ET COUVRE SEULEMENT CE QUI EST DÉCRIT. PLUS PARTICULIÈREMENT, ELLE N'INCLUT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU AUTRE EN MATIÈRE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE PERFORMANCE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

b) Les obligations de garantie de Paradox sont strictement limitées à la réparation ou au remplacement de tout équipement défectueux ou d'une partie de celui-ci comme spécifié ci-dessus, et en aucun cas la responsabilité de Paradox ne dépassera le prix unitaire payé par l'Acheteur pour tout produit défectueux ou une partie de celui-ci. En outre, en aucun cas et en aucune circonstance, Paradox ne sera responsable de quelque dommage que ce soit, que ces dommages soient directs, indirects, accessoires, consécutifs, punitifs, exemplaires ou tout autre type de dommages ou pertes (y compris, sans limitation, perte de bénéfices, perte de revenus, interruption des affaires, coût d'achat de biens de substitution), que ce soit pour violation de garantie, violation de la propriété intellectuelle, contrat, délit, négligence, responsabilité stricte ou autre, même si Paradox a été informé de la possibilité de tels dommages. L'Acheteur est responsable d'assumer tous les dommages qu'il pourrait subir.

c) Les produits remplacés ou réparés par Paradox ne sont eux-mêmes garantis que pour la durée restante de la garantie d'origine.

## **5. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

a) L'Acheteur reconnaît et admet que toute invention, brevet, marque déposée, nom commercial, dessin industriel, document ou objet protégé par le droit d'auteur ainsi que tout savoir-faire ou secret commercial, y compris, mais sans s'y limiter, toute spécification ou document d'ingénierie (ci-après décrit comme la "Propriété Industrielle") révélé ou fourni par Paradox à l'Acheteur, ses employés ou agents utilisés par Paradox en association avec ses produits sont la propriété exclusive de Paradox.

b) L'Acheteur gardera confidentiel toute Propriété Industrielle à l'exception de ce qui est maintenant ou à l'avenir de notoriété publique sans faute de l'Acheteur et/ou de toute personne sous son contrôle et l'Acheteur prendra toutes les mesures nécessaires pour maintenir la confidentialité de cette Propriété Industrielle.

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a) Ce document et tout accord connexe seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de Québec, Canada, et aux lois applicables. Les tribunaux de Montréal (Québec) seront seuls compétents pour tout litige lié à l'achat par l'Acheteur de produits auprès de Paradox.

b) Paradox peut céder tout ou toute partie de ses droits et/ou obligations en vertu des présentes à tout affilié ou distributeur autorisé Paradox sans le consentement de l'Acheteur. Sinon, aucune des parties ne déléguera d'obligations en vertu des présentes ni ne cédera aucun intérêt ou droit sans le consentement écrit de l'autre.

c) Le présent document et tout accord connexe (y compris, sans s'y limiter, les accords de distribution signés) énoncent l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes et remplacent toutes les discussions, représentations, ententes et accords antérieurs, qu'ils soient oraux ou en écrit entre les parties concernant ledit objet, **y compris tout terme ou condition figurant sur les bons de commande de l'Acheteur**. Ce document ne peut être altéré, modifié ou amendé que par un document écrit signé par les deux parties.

d) Toute incohérence qui peut exister entre les termes et conditions des présentes et tout accord connexe (signé par les parties concernées) doit être résolue en faveur des termes et conditions du présent document, sauf si cet accord connexe spécifie que ces termes et conditions ne sont pas applicables.

e) Si un terme ou une disposition du présent document ou de tout accord connexe ou son application à toute personne ou circonstance doit, dans une certaine mesure, être décrété par un tribunal compétent comme invalide ou non applicable, le reste du présent document ou tout autre accord connexe, ou application de ce terme ou de cette disposition à d'autres personnes ou circonstances, n'en sera pas affecté.

f) Les parties à la présente se sont entendues pour rédiger cette entente ainsi que tout autre avis, dans la langue anglaise seulement.